



INVENTER

Convention de partenariat du projet INVENTER

Convention - cadre

Conclue entre :

Le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Grand Clermont, dont le siège est à Clermont-Ferrand, 72 avenue d'Italie,

représenté par Madame Vanessa LUCIANI, Directrice,

d'une part,

ET

L'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, AgroParisTech, dont le siège est à Paris, 16 rue Claude Bernard,

représenté par Monsieur Pascal EYNARD, Directeur du Centre de Clermont-Ferrand,

agissant au nom et pour le compte de l'UMR 1273 - Mutations des Activités, des Espaces et des Formes d'Organisation dans les Territoires Ruraux (Métafort),

d'autre part,

Vu

- La convention en date du 15/05/2014 portant renouvellement d'une unité mixte de recherche dénommée « Metafort »
- La convention en date du 14/04/2016 entre AgroParisTech et l'INRA relative au projet PSDR « INVENTER »
- La convention de partenariat en date du 28 octobre 2016 entre L'université d'Auvergne / CRCGM et AgroParisTech
- Les articles L 333.1 et R 333-1 et suivants du code de l'environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leurs champs d'application, à savoir :
 - protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée
 - contribuer à l'aménagement du territoire
 - contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
 - contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics
 - réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.
- Les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, approuvés par arrêté préfectoral du 1er juillet 2015 et modifiés par arrêté préfectoral du 22 février 2016
- La délibération n° 405 en date du 15 janvier 2015 qui approuve la participation technique du PETR du Grand Clermont au projet « Inventons nos territoires de demain », porté par l'INRA, AgroParisTech et le PNR Livradois Forez, dans le cadre du programme de recherche national « Pour et Sur le Développement Régional »;

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Cette convention de partenariat s'inscrit dans le cadre du programme PSDR4 (<http://www.psd4.fr/>) qui est un programme de recherche finalisée, capable de garantir des productions scientifiques issues d'une méthodologie rigoureuse, évaluables et publiées dans de bons supports nationaux et internationaux.

PSDR est un programme de recherche national, piloté par les Instituts et décliné en régions.

Les instances nationales sont :

- La direction du programme PSDR4 : Hervé Guyomar, directeur scientifique Agriculture, INRA ; Jean-Marc Callois, Directeur du département Territoires, Irstea ; André Torre, directeur national des programmes PSDR
- Le conseil scientifique composé de 15 personnalités interdisciplinaires et internationale : c'est une instance indépendante, dont le mandat et les attributions sont établies par les Instituts de tutelle. La procédure d'évaluation scientifique des projets, puis des notes annuelles d'avancement, est réalisée par le Conseil Scientifique.

L'Auvergne est l'une des régions où le programme est décliné depuis 2007. Quatre projets de recherche, répondant plus particulièrement à la problématique régionale, ont été retenus après une sélection scientifique rigoureuse : AttractInnov, INVENTER, new-DEAL, USUS.

Les instances régionales sont :

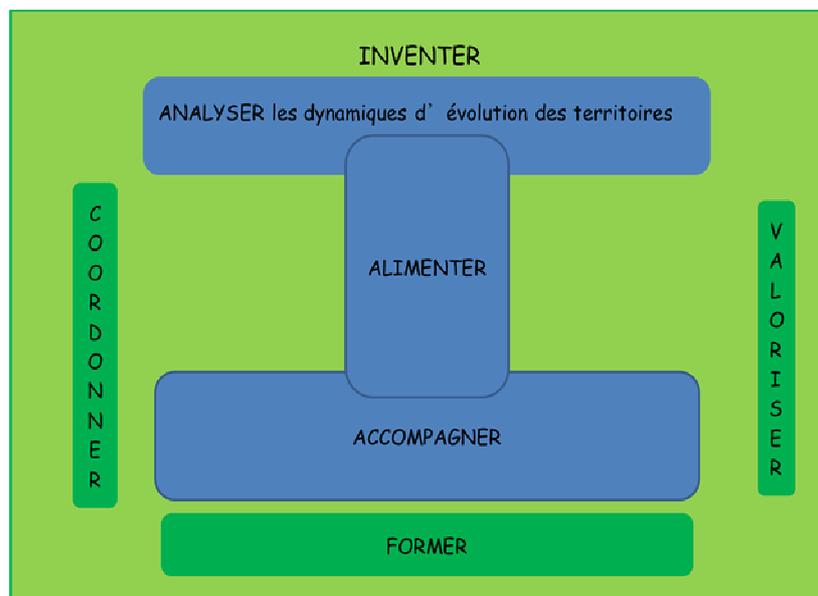
- Le Comité de Pilotage : composé des financeurs du programme, il oriente les actions de la cellule d'animation régionale, décide des actions stratégiques et politiques à mener, gère et affecte les moyens financiers, choisit les projets de recherche évalués et classés A ou B par le Conseil Scientifique national.
- La Cellule d'Animation (Helène Mazaleyrat, Conseil Régional et Laurent Trognon, AgroParisTech) : constituée des partenaires régionaux (collectivités territoriales, organisations professionnelles et consulaires, instituts de recherche, enseignement supérieur), elle réalise le diagnostic, identifie les enjeux et axes de recherche, assure la co-construction du programme par l'organisation de débats acteurs/chercheurs, suit la réalisation des projets et accompagne les actions de valorisation.

Le projet PSDR INVENTER répond aux priorités régionales en Auvergne-Rhône-Alpes énoncés dans l'appel à projet dans son volet : Nouveaux modes d'intervention publique et développement territorial.

Il est porté par un binôme chercheur-acteur composé de :

- Sylvie Lardon, INRA & AgroParisTech, UMR Métafort, Clermont-Ferrand
- Dominique Vergnaud, PNR Livradois Forez, Saint-Gervais-Sous-Meymont

Le projet PSDR INVENTER est constitué de 3 volets de recherche et de 3 volets de valorisation en interaction.



Depuis 2007, le PETR du Grand Clermont assure :

- Coordination de la démarche d'élaboration de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), dont l'un des objets est de refreiner l'étalement urbain et de protéger les terres agricoles ;
- Management du dispositif de mise en œuvre du SCoT, qui comprend notamment l'accompagnement des communes dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT, l'accompagnement de projets d'habitat économes en foncier, des travaux sur la qualité des paysages périurbaines, sur le BYMBY...
- Management du dispositif territorial, qui comprend notamment une approche sur l'agriculture de proximité, sur la valorisation du Val d'Allier, pour l'aide à la réalisation de documents d'urbanisme...
- Suivi des travaux du Conseil de développement, qui compte notamment un groupe de travail sur « territoire de nature singulière » (proposition sur des outils de maîtrise foncière, un pacte territorial, des politiques publiques coordonnées pour un aménagement efficace des espaces agricoles et forestiers...)

Ses réalisations récentes sont :

Le SCoT (2006-2011) : analyse rétrospective et prospective en matière démographique, consommation foncière, production d'habitat, développement économique, de protection des terres agricoles et naturelles, risques, patrimoine paysager et bâti..., définition d'un projet d'aménagement et de développement et sa déclinaison règlementaire, une concertation large tout au long de la démarche avec le monde institutionnel, économique, associatif et la société civile.

Accompagnement des communes dans leurs démarches de PLU et de projets d'habitat durable (démarche au long court) : un levier pragmatique pour mieux protéger les terres agricoles, insuffler une nouvelle façon de produire villes et villages, innovation dans les procédés et la coordination des projets (confrontation des projets avec une approche environnementale de l'urbanisme, large partenariat, concertation publique...).

Réflexion sur le développement d'une agriculture de proximité (en cours) permettant à la fois une valorisation d'espaces en friche et le développement de circuits de distribution de proximité. Partenariat avec la Chambre d'agriculture et la SAFER à l'étude autour de 3 axes : la mobilisation du foncier ; la mobilisation des filières (viticole, arboricole, maraîchère et ovine) sur les questions de transformation des produits, de commercialisation, de circuits de distribution, d'organisation territoriale... ; la mobilisation des territoires comme par exemple la vallée du Bédât autour du maraîchage, le plateau de la Serre autour de l'arboriculture, le val d'Allier autour de la viticulture, le secteur secteurs de puy autour de l'élevage ovin.

Article 1 : Objectifs du projet

Le projet INVENTER vise à formaliser les dynamiques d'évolution des territoires ruraux et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire, et à concevoir l'accompagnement du changement dans un dispositif de Recherche-Formation-Action. Il repose sur l'hypothèse que l'efficacité de l'action publique territoriale est la résultante d'une rencontre entre incitations politiques qui se territorialisent (s'adaptent aux enjeux et besoins) et initiatives/innovations qui émergent du local. Pour ce faire, il s'intéresse aux territoires de projet, où s'inventent de nouvelles façons d'alimenter et d'accompagner les territoires. Le projet a l'ambition d'inventer de nouveaux modèles de développement territorial, dans un partenariat interactif et créatif, entre chercheurs et acteurs, à différentes échelles d'action.

Article 2 : Partenaires et instances

Les chercheurs et les acteurs partenaires au sein du projet INVENTER sont listés respectivement en annexes 1 et 2.

Le projet INVENTER implique les partenaires chercheurs et acteurs à toutes les étapes de construction et de réalisation du projet de recherche et à sa valorisation. Les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent à participer comme indiqué dans les 3 alinéas ci-après aux différentes instances de pilotage et de suivi de la démarche (voir annexes) :

- Le comité de pilotage : Il est composé des binômes chercheurs-acteurs des six volets de recherche et de valorisation (voir annexe 3). Il assure la coordination de l'ensemble du projet, en veillant à impliquer les chercheurs et les acteurs et à favoriser la synergie entre les terrains d'investigation. Il est le garant de la tenue des échéances et du respect du partenariat. Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an, pour préparer les animations de chaque volet, le séminaire annuel chercheur-acteur et le bilan annuel.
- Les séminaires chercheurs-acteurs : Ils sont organisés annuellement et visent à diffuser les résultats du projet de recherche auprès d'un large public et à consolider le partenariat avec les acteurs de terrain. L'ensemble des partenaires chercheurs et acteurs en sont parties-prenantes.
- Les instances nationales et régionales du programme PSDR4 : Les porteurs du projet sont les correspondants des instances tant scientifiques que partenariales du projet, au niveau régional et national.

Article 3 : Modalités de collaboration

Les partenaires chercheurs et acteurs contribuent ensemble au projet INVENTER. Ils participent aux différentes activités (séminaires, travail de terrain, rendus, ...). Ils s'engagent à respecter les principes de collaboration conjointement élaborés et mis à jour dans la « charte du faire ensemble », qui constitue l'annexe 4 à la présente convention.

La contribution d'étudiants de différents niveaux (doctorants et post-doctorants qui assurent une permanence sur le long terme, stagiaires de master d'une durée de 4 à 6 mois, modules de terrain d'une à deux semaines d'élèves ingénieurs ou masters...) aux différentes activités assurera une mobilisation des acteurs de terrain dans la durée.

L'usage des outils NTIC favorisera également la dimension participative des acteurs de terrain.

Article 4 : Territoires concernés

Les territoires concernés sont les territoires ruraux et métropolitains de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Massif central, en complémentarité et en contraste avec des territoires ayant les mêmes dynamiques et les mêmes enjeux. Les deux territoires prioritaires concernés par le projet sont ceux du PETR du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez. Un élargissement des terrains d'étude se fera en fonction de l'avancée des travaux de recherche, des collaborations établies dans le cadre des projets PSDR des autres régions portant sur la même thématique (projet FRUGAL, Grand Ouest et Rhône-Alpes ; projet SYAM Rhône-Alpes ; projet Perfecto, Aquitaine, regroupés sur la thématique « Gouvernance alimentaire territoriale » dans le cadre du projet CAPDOR, responsable : Frédéric Wallet) et des partenariats établis sur ces sujets par les participants chercheurs et acteurs du projet, y compris à l'international (Italie, Portugal, Québec, Argentine, Brésil, ...).

Article 5 : Implication du PETR du Grand Clermont

Dans le cadre de ses missions, le Grand Clermont conduit plusieurs programmes qui témoignent de son expérience et de ses compétences pour contribuer à la mise en œuvre du projet « INVENTER ». Le Grand Clermont s'implique plus spécifiquement sur 2 volets de recherche, pour lesquels son niveau d'engagement et les moyens humains mobilisés sont précisés ci-après :

- « Analyser les dynamiques d'évolution des territoires »
- « Alimenter les territoires ».

Article 6 : Diffusion et valorisation

Les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent à contribuer aux productions et à les démultiplier tant sur le terrain qu'auprès de leurs instances régionales et nationales, voire internationales. Les acteurs partenaires eux-mêmes sont des têtes de réseau pouvant contribuer à la diffusion des résultats et à leur montée en généralité.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Les données produites dans le cadre du projet restent la propriété intellectuelle des contributeurs, pour les publications scientifiques et les formations réalisées dans le cadre du présent projet. Les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent à :

- ne pas diffuser les données brutes fournies par chacun d'entre eux,
- s'informer préalablement des usages spécifiques qui peuvent en être faits des productions
- à citer le projet dans tout support ou action de valorisation.

Tout support de communication ou exploitation des éléments ou informations relatives aux actions menées dans le cadre de ce partenariat ou rapport avec les médias devra citer les partenaires et faire apparaître leurs logos respectifs et mentionner que ces résultats ont été obtenus dans le cadre du « Programme PSDR Auvergne 2015-2020 INVENTER, financé par l'INRA, l'Irstea et le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ».

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et est conclue pour la durée du projet PSDR, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

En cas de dénonciation de la convention par un partenaire, une lettre explicitant les motivations et conditions sera portée à la connaissance du comité de pilotage, qui en informera l'ensemble des autres partenaires chercheurs et acteurs.

Fait à Aubière, le

Le Directeur du centre AgroParisTech
de Clermont-Ferrand

La Directrice
du PETR du Grand Clermont

Pascal EYNARD

Vanessa LUCIANI

Annexe 1 : Liste des partenaires chercheurs

Les partenaires chercheurs sont représentés par AgroParisTech, organisme porteur du projet. Ils sont membres de l'UMR Métafort (AgroParisTech, INRA, Irstea, Vetagro Sup) et du CRCGM (Université d'Auvergne) (plus un membre de l'université de Toulouse).

Nom	Prénom	Institution
BARITAUX	Virginie	UMR Métafort
BERTHOME	Karim	UMR Métafort
BILLION	Camille	UMR Métafort
BLASQUIET-REVOL	Hélène	UMR Métafort
BONNET	Emmanuel	CRCGM
BUCHS	Arnaud	Université Toulouse, LISST
CAYRE	Patrice	UMR Métafort
COT	Cécile	UMR Métafort
GUILLOT	Marion	UMR Métafort
HOUDART	Marie	UMR Métafort
ICERI	Vanessa	UMR Métafort
JOHANY	François	UMR Métafort
LARDON	Sylvie	UMR Métafort
LAROCHE	Nicolas	CRCGM
LIEVRE	Pascal	CRCGM
LOUDIYI	Salma	UMR Métafort
TROGNON	Laurent	UMR Métafort

Annexe 2 : Liste des partenaires acteurs

Nom	Prénom	Institution
BRUGIERE	Eric	Chambre Agriculture 63
CANONNE	Pierre-Julien	IADT
CHAMBON	Philippe	AgroParisTech-ENGREF
COMPTE	Lucien	PNRLF
COURNUT	Eric	PNRLF
MANZON	Elisabeth	DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
EYNARD	Pascal	AgroParisTech
LELLI	Laurent	AgroParisTech-ENGREF
LUCIANI	Vanessa	Grand Clermont
MONTEIX	Jean-Luc	PNRLF
PELIGRY	Bernard	Chambre Agriculture 63
PROUHEZE	Jérôme	Grand Clermont
RIEUTORT	Laurent	IADT
ROUCHIT	Grégoire	IADT
VAQUE	Valentin	ARDTA
VERGNAUD	Dominique	PNRLF

Annexe 3 : Constitution du comité de pilotage

VOLET	Nom	Institution
COORDONNER	Sylvie LARDON Dominique VERGNAUD	UMR Métafort PNRLF
ALIMENTER	Marie HOUDART Vanessa LUCIANI	UMR Métafort Grand Clermont
ACCOMPAGNER	Pascal LIEVRE Patrice CAYRE	CRCGM UMR Métafort et DGER
FORMER	Laurent LELLI Valentin VAQUE	AgroParisTech –ENGREF ARDTA
VALORISER	François JOHANY Pierre-Julien CANONNE	UMR Métafort IADT

Annexe 4 : Charte du « faire-ensemble »

Charte du « faire ensemble » du projet PSDR INVENTER

Version du 12 Janvier 2016

Préambule

Cette charte du « faire ensemble » constitue un guide des bonnes pratiques de partenariat engagées dans le projet INVENTER. Elle explicite ce à quoi les partenaires chercheurs et acteurs s'engagent mutuellement au démarrage du projet.

Elle est enrichie au fur et à mesure de l'avancée du projet par la façon dont les difficultés rencontrées ont été résolues et par les initiatives et les nouvelles modalités proposées.

Elle constituera un document final de traçabilité des pratiques de partenariat durant le projet INVENTER, qui pourra être valorisé dans le cadre de l'évaluation des projets PSDR4.

Cette charte engage les partenaires chercheurs et acteurs les uns vis-à-vis des autres et également vis-à-vis des acteurs de terrain avec lesquels ils sont amenés à collaborer.

Diffusion des informations

- Assurer la confidentialité des entretiens auprès des acteurs de terrain (les partenaires chercheurs réalisant les entretiens anonymisent toute information, avant diffusion aux autres partenaires et avant utilisation dans les publications).
- Valider auprès des partenaires chercheurs et acteurs les énoncés repris dans les CR et dans les documents de communication (tels que les Fiches PSDR)
- Partager les informations en s'appuyant sur l'outil collaboratif, en s'assurant de l'accès pour tous et en évitant la sur-sollicitation (équilibre à trouver).
- Etablir un journal des acteurs de terrain rencontrés pour éviter de contacter à plusieurs les mêmes personnes et pour mutualiser les informations.
- Constituer une base de données des stages, études, recherches réalisés sur le terrain pour en faire un corpus partagé.

Modalités de travail

- Faire un retour systématique aux acteurs de terrain sollicités sous forme de restitution collective, sans attendre le séminaire annuel chercheurs-acteurs.
- S'appuyer autant que faire se peut sur les réunions déjà programmées par les partenaires acteurs (par exemple pour des entretiens ou des restitutions, ...) pour éviter la sur-sollicitation des acteurs de terrain.
- Programmer à l'avance les réunions et s'assurer que les partenaires acteurs peuvent y participer (lieu, horaire, ...).

- Impliquer les partenaires acteurs dans les rendus officiels PSDR.
- Inviter si besoin les autres partenaires acteurs au comité de pilotage.

Gestion et suivi du partenariat

- Prévoir des temps de discussion partagée entre partenaires chercheurs et acteurs pour faire le point des attendus, des insatisfactions pour éviter les dérives, voire des conflits.
- Se donner un outil type tableau des attentes réciproques des partenaires chercheurs et acteurs, que l'on mettrait à jour régulièrement et qui servirait à arbitrer en cas de désaccord.
- Faire une veille d'informations sur les évolutions dans nos différentes instances qui peuvent impacter sur le projet de recherche (ex : création du réseau des PNR de la région Auvergne-Rhône-Alpes, fusion de l'UMR Métafort et du Céramac, ...).
- Informer les partenaires chercheurs et acteurs des évolutions du programme PSDR au niveau national et des implications nouvelles (ex : projet transversal national CAPDOR, collaborations avec des projets PSDR d'autres régions, animations transversales, ...).
- Porter à connaissance de l'ensemble des partenaires chercheurs et acteurs des éventuels désistements de l'un d'entre eux, de façon à assurer la pérennité du dispositif.